

Avec le SMC, j'agis, je trie, je réduis et
je composte mes déchets

ÉDITION
2024

Guide pratique du tri



TRIER C'EST BIEN, RÉDUIRE C'EST MIEUX !

La réduction et la valorisation des déchets sont deux axes majeurs portés par le SMC. Le SMC a ouvert en 2022 une nouvelle recyclerie O'drigail, lieu dédié au réemploi. Avec le développement du compostage, la simplification des consignes de tri des emballages et les gestes de prévention au quotidien, la diminution de la production de déchets doit se poursuivre.

Parce que nos petits gestes entraînent collectivement de grands effets, ensemble continuons.

Eric CUSEY
Président du SMC

SOMMAIRE

- 4 Réduction des déchets
- 5 Réutilisation
- 6 Textiles, linge de maison et chaussures
- 7 Déchets de cuisine et de jardin
- 8 Emballages ménagers, dans le bac à couvercle jaune
- 10 Emballages en verre, en apport volontaire
- 11 Tri en déchetterie
- 18 Ordures ménagères, dans le bac à couvercle vert

Le **SMC**, Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine a été créé en 1991. Aujourd'hui, il compte 47 communes réparties sur 3 Communautés de Communes.

Il a pour mission principale la collecte et la valorisation des déchets. Il assure en régie, pour le compte des collectivités membres : la collecte des déchets ainsi que la gestion des déchetteries, d'une recyclerie, d'une plate-forme de broyage de végétaux.

Les emballages collectés sont expédiés vers le centre de tri SUEZ à Poitiers, les ordures ménagères sont confiées au SMITED, Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement et d'Élimination des Déchets.



SI VOUS ÊTES UN NOUVEL ARRIVANT

Voici les consignes à suivre, selon votre commune de résidence :

✓ Se faire connaître auprès de sa communauté de communes :
CC Haut Val de Sèvre (05 49 76 60 72 - contact@cc-hvs.fr),
CC Val de Gâtine (05 49 06 81 45 - service.orduresmenageres@valdegatine.fr).
Ces établissements transmettront au SMC votre demande de carte d'accès en déchetterie, de bacs et/ou de composteur.

✓ Pour les nouveaux foyers résidant sur le territoire de Parthenay-Gâtine, envoyez par mail à accueil@smc79.fr ou par courrier, un justificatif de domicile avec votre demande de carte, de bacs et/ou de composteur.

RÉDUCTION DES DÉCHETS

▶ JE LIMITE
MA PRODUCTION DE DÉCHETS



HALTE AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Chaque français jette 7kg d'aliments non consommés et encore emballés par an.

- ☐ Je fais une liste avant de faire mes courses.
- ☐ Je cuisine maison et congèle les restes.
- ☐ Je regarde les dates limite de consommation.
- ☐ Je veille à bien conserver et ranger les aliments : 1^{er} entré = 1^{er} sorti.

ÉCOLABELS

- ☐ Je préserve ma santé en évitant l'emploi de produits dangereux (désherbants, solvants...)
- ☐ Je préfère les produits avec un écolabel. Il garantit ses qualités d'usage et la limitation des substances dangereuses dans sa composition ou son emballage.
- ☐ Je fais moi-même mes produits d'entretien.



ACHATS ÉCO-RESPONSABLES

- ☐ Je privilégie les produits réutilisables (gourde, lingette en tissu, sac cabas...)
- ☐ Je privilégie les produits à la coupe, en vrac, ainsi que les fruits et légumes de saison.
- ☐ J'achète des éco-recharges. Un produit concentré génère aussi moins d'emballage.
- ☐ J'opte pour des appareils réparables et/ou de bonne qualité.

STOP PUB

- ☐ J'appose un autocollant stop-pub sur ma boîte aux lettres. (disponible en mairie ou au SMC).
- ☐ Je me désinscris des listes de diffusion.

LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS !

RÉUTILISATION

▶ JE DONNE UNE SECONDE VIE
À MES OBJETS



PROLONGATION DE LA DURÉE DE VIE DES BIENS

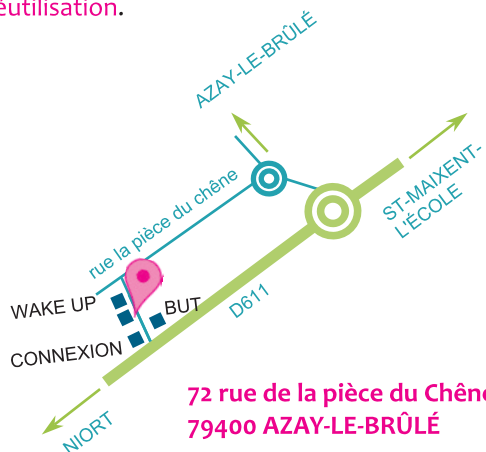
- ☐ J'entretiens, je répare, je réutilise mes meubles, mes objets.
- ☐ Je donne ou je vends mes objets dont je n'ai plus l'utilité.
- ☐ J'achète des objets d'occasion.

O'DRIGAIL, LA RECYCLERIE DU SMC

- ☐ Je donne mes objets en bon état dont je ne me sers plus :
à O'drigail, le vendredi de 9h à 12h
à la déchetterie, aux horaires habituels.

Les objets récupérés sont mis en vente à petits prix, afin de proposer un mode de consommation basé sur le **réemploi** et la **réutilisation**.

- ☐ J'achète des objets d'occasion O'drigail
mercredi, jeudi, vendredi de 14h à 18h,
samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h.



Jouets



Objets



Meubles



Livres



Vaisselle

TEXTILES

▶ JE DÉPOSE DANS UNE BORNE OU
À UNE ASSOCIATION LES TEXTILES, LINGE
DE MAISON, CHAUSSURES



**TEXTILES D'HABILLEMENT
MÊME USÉS OU DÉCHIRÉS**



LINGE DE MAISON



**CHAUSSURES ATTACHÉES
PAR PAIRE**

LE SAVIEZ-VOUS ?

✓ Vous trouverez les points d'apport où déposer vos textiles, linge et chaussures sur <https://refashion.fr/citoyen/fr>

✓ En déposant vos textiles dans les points d'apport volontaire, vous participez à la réduction des déchets. Selon leur état, ils seront majoritairement reportés ou recyclés.

✓ Réparer ou faire réparer : une solution plus économique et plus écologique.

Attention !

Tous les textiles d'habillement, linge de maison et chaussures usagés peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés **propres et secs** dans un sac fermé, les chaussures liées par paires.

DÉCHETS DE CUISINE ET DE JARDIN

▶ JE DÉPOSE DANS MON COMPOSTEUR
OU EN TAS MES DÉCHETS ORGANIQUES



DÉCHETS DE LA CUISINE

Épluchures, restes de fruits et légumes
Marc et filtres à café, infusettes et thé
Restes de repas (pâtes, céréales, féculents, légumes...)
Coquilles d'œuf
Fleurs et plantes d'intérieur fanées
Essuie-tout



DÉCHETS DU JARDIN

Mauvaises herbes (non grainées)
Déchets du potager
Feuilles mortes
Tailles de haies
Paille, sciures et copeaux (bois non traité)
Tontes en petite quantité

LES BONS RÉFLEXES

✓ Je diversifie les apports, je mélange pour aider à la décomposition, j'arrose si besoin.

✓ Pour les tontes, il est recommandé de les faire préalablement sécher et d'alterner déchets de cuisine et tontes.

DÉCHETS NON ACCEPTÉS

Corps gras, poissons, viandes, crustacés
Litières et excréments d'animaux
Plantes et feuillages malades

LE SAVIEZ-VOUS ?



✓ Le SMC met à disposition gratuitement un composteur par foyer, à retirer au siège social du SMC, à Sainte-Eanne. Il est possible de livrer en déchetterie votre composteur, en appelant au préalable le SMC.

✓ Pour les particuliers ne disposant pas de jardin, constituez un groupe de voisins motivés pour mettre en place du compostage partagé.



EMBALLAGES / PAPIERS

JE DÉPOSE EN VRAC, SANS SAC,
TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS
DANS LE BAC À COUVERCLE JAUNE



**BOUTEILLES ET FLACONS
EN PLASTIQUE**



EMBALLAGES EN MÉTAL
Boîtes de conserve, canettes,
aérosols, barquettes en aluminium



**TOUS LES AUTRES
EMBALLAGES EN PLASTIQUE**
Pots, boîtes, barquettes, sachets,
sacs, films plastiques



**BRIQUES ALIMENTAIRES,
CARTONNETTES**
Petits cartons fins, maximum de la
taille d'une boîte de chaussures



PAPIERS
Journaux, magazines, publicités, catalogues,
courriers, enveloppes, cahiers, livres

DÉCHETS NON ACCEPTÉS

Bouteilles, pots et bocaux en verre

Où les jeter?



Bornes à verre

Gros cartons, textiles, tapisserie, jouets
et tout objet n'étant pas un emballage

Où les jeter?



Déchetterie



LES BONS RÉFLEXES

- ✓ Je ne lave pas les emballages, il suffit de bien les vider.
- ✓ Je mets les déchets en vrac. Je peux les écraser, mais pas les emboîter les uns dans les autres.
- ✓ Je sépare les matières différentes (exemples : pot de yaourt et opercule, boîte en carton de céréales et sachet plastique).
- ✓ Si je ne consulte pas ou peu les publicités, j'appose un autocollant STOP PUB sur ma boîte aux lettres.



Attention !

Les bacs contenant des erreurs de tri ne sont pas collectés.
Pour toute explication, appelez le SMC.
Un ambassadeur du tri peut vous accompagner.



LA COLLECTE

- ✓ Les bacs sont ramassés **une semaine sur deux**, sauf la commune de Saint-Maixent-L'École qui est collectée chaque semaine.
- ✓ En cas de jour férié, les collectes sont décalées d'une journée, du jour férié jusqu'à la fin de la semaine.

EMBALLAGES EN VERRE

JE DÉPOSE EN VRAC,
LES EMBALLAGES EN VERRE
DANS UNE BORNE D'APPORT VOLONTAIRE



BOUTEILLES



POTS ET BOCAUX



FLACONS

DÉCHETS NON ACCEPTÉS



Vaisselle en verre, faïence,
porcelaine, pots en terre cuite, vitres,
miroirs, ampoules, vitrocéramique.

Où les jeter?



Déchetterie

LES BONS RÉFLEXES

✓ Je ne lave pas les emballages, il suffit de bien les vider.

✓ Pour localiser précisément la borne la plus proche de chez moi, je consulte le site www.smc79.fr.

LE SAVIEZ-VOUS ?

✓ Les plats en verre ont une température de fusion supérieure à celle des bouteilles en verre et détériorent la qualité du recyclage.

✓ Les bouteilles en verre se recyclent à l'infini ! C'est un matériau 100% recyclable.

TRI EN DÉCHETTERIE

▶ J'APPORTE EN DÉCHETTERIE
MES OBJETS, MATÉRIAUX, PRODUITS



L'accès à la déchetterie est autorisé sur la présentation de la carte :

- **particulier** pour les ménages,
- **professionnelle** pour les artisans, commerçants, entreprises, collectivités ou assimilées.

PARTICULIERS

✓ La carte est à demander au SMC, par courrier ou par mail, sur présentation de la redevance des ordures ménagères (un justificatif de domicile pour les habitants de la CC de Parthenay Gâtine). Les nouveaux habitants doivent se faire connaître au préalable auprès de leur communauté de communes (cf. page 3).

✓ Chaque carte est créditée d'un nombre limité de passages par an (18 en 2023). Les passages supplémentaires sont payants.

✓ En cas de perte, une nouvelle carte est envoyée après règlement au SMC (6€ en 2023).

✓ La carte est nominative et ne doit pas être prêtée à un tiers.

PROFESSIONNELS

✓ La demande de carte est à envoyer au SMC, par courrier ou par mail, accompagnée d'un extrait kbis.

✓ Les apports sont payants selon le type et le volume de déchets déposés.

CONSIGNES POUR TOUS

✓ L'accès est limité aux véhicules légers et utilitaires dont le PTAC est inférieur à 3,5 tonnes.

✓ Je charge mon véhicule en séparant bien les types de déchets. Je mets de côté les objets en bon état pour les proposer à la recyclerie.

✓ Je décharge moi-même mon véhicule en respectant les consignes de tri de l'agent de déchetterie.

✓ Toute récupération est interdite.

LES HORAIRES D'OUVERTURE - 01/01/2024

LA CRÈCHE

ZA les Groies Perron
05 49 05 31 63 / 09 64 42 84 28
du lundi au samedi
9h-12h et 14h-18h

PAMPROUX

Bel Air
05 49 76 38 97
lundi, mercredi, jeudi, vendredi
et samedi
9h-12h et 14h-18h

SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

Les Courolles
05 49 76 22 82 / 09 79 72 39 04
du lundi au samedi
9h-12h et 14h-18h

MÉNIGOUTE

Le Bourg Nord
05 49 69 10 66
mercredi, vendredi ,
samedi (semaine impaire)
9h-12h et 14h-18h

SAINT-PARDOUX

La Croix des Vignes
05 49 63 41 02 / 09 63 26 40 98
lundi, mardi, jeudi, vendredi
et samedi
9h-12h et 14h-18h

VASLES

Gatebourse
05 49 69 98 50
mardi, jeudi,
samedi (semaine paire)
9h-12h et 14h-18h

SECONDIGNY

La Chollerie
05 49 63 52 33
lundi, jeudi,
samedi (semaine paire)
9h-12h et 14h-18h

SAINT-AUBIN-LE-CLOUD

Route de Chagnée
05 49 63 26 40
mercredi, vendredi,
samedi (semaine paire)
9h-12h et 14h-18h

Il est demandé de se présenter 10 minutes avant l'heure de fermeture du site.



LES FILIÈRES DE VALORISATION

✓ Articles de bricolage
et de jardinage thermiques



✓ Articles de sport et de loisirs

✓ Batteries

✓ Bois traités

✓ Bois naturel

✓ Capsules de café Nespresso

✓ Cartons

✓ Cartouches d'encre et toners

✓ Coquilles d'huîtres et autres
coquillages



✓ Déchets d'équipement et
d'ameublement

Mobilier, literie, couettes, oreillers

✓ Déchets d'équipement électrique et
électronique

Gros et petits appareils électroménagers, TV,
matériels informatiques, jouets avec pile ou fil

✓ Déchets diffus spécifiques

Produits dangereux : peintures, solvants, acides,
phytosanitaires ...

✓ Gravats et déblais

Apports limités à 1m³ par jour

Grandes quantités à emmener en centre de
stockage de Pamproux

✓ Huiles de friture



✓ Huiles de vidange

✓ Huisseries

Uniquement sur quelques déchetteries

✓ Jeux

✓ Métaux

✓ Néons et ampoules

✓ Plastiques rigides

Objets entièrement en plastique
sans partie métallique

✓ Piles et accumulateurs



✓ Polystyrène de calage

✓ Radiographies médicales

✓ Textiles

✓ Végétaux

Le caisson "non valorisés", c'est le dernier recours !

Je ne mets ici que les déchets qui ne
peuvent pas être acceptés dans aucune
autre catégorie. Les déchets non
valorisés sont enfouis en centre de
stockage des déchets ultimes.

LES BONS RÉFLEXES

✓ Si mes objets sont en bon état, je
pense à les donner pour la recyclerie.

✓ Les tailles d'arbustes peuvent être
valorisées au jardin après broyage : en
paillage pour les massifs ou en
compostage.

DÉCHETS NON ACCEPTÉS LISTE NON EXHAUSTIVE

Amiante, matières explosives ou radioactives -> entreprises spécialisées

Cadavres d'animaux -> équarisseurs

Médicaments -> pharmacies (boîtes vides dans le bac "emballages")

Pneus, souches -> reprise sous conditions financières sur site du SMC à Sainte-Eanne

Ordures ménagères -> bacs de collecte



Les DEEE sont triés selon 4 catégories :

Les petits appareils en mélange : petits électroménagers, équipements informatiques, multiprises, outillage électrique, jouets électriques / électroniques...

Le gros électroménager froid : réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs...

Le gros électroménager hors froid : lave-linges, cuisinières, fours, hottes, radiateurs...

Les écrans et moniteurs : téléviseurs, ordinateurs portables, tablettes...

LES BONS RÉFLEXES

✓ Avant de déposer mon appareil en déchetterie, je pense à la réparation et j'enlève les piles de mes petits appareils.

✓ Lors d'un nouvel achat, je peux donner mon ancien appareil hors d'usage au magasin.

✓ Les ampoules sont elles aussi considérées comme déchets dangereux. Je les trie et les dépose dans les collecteurs disponibles en magasins ou en déchetterie.

Ampoules et tubes : ampoules fluocompactes, ampoules LED, ampoules techniques (à iodures métalliques, vapeur de mercure...), tubes fluorescents, tubes LED



LE SAVIEZ-VOUS ?

✓ Ecosystem organise la collecte, le réemploi, la réparation, la dépollution et le recyclage des équipements électriques et électroniques ainsi que des ampoules.

www.ecosystem.eco

ecosystem
recycler c'est protéger

LES OBJETS ET MATÉRIAUX DE LA MAISON



Mobilier intérieur et extérieur

canapés, fauteuils, chaises, tapis, stores, meubles de rangement, étagères, tables...

Déposez vos meubles, éléments ou objets de la maison dans la benne AMEUBLEMENT

quelque soit le type ou le matériau (y compris mobilier de jardin)

Literie

cadres de lit, matelas, sommiers, couettes, oreillers, sacs de couchage, rideau et voilage



Jouets

trotteurs, jeux d'extérieur, jeux d'imitation, véhicules à pédales...



LES BONS RÉFLEXES

✓ Je pense à donner pour la recyclerie les meubles, jouets ou objets en bon état.

✓ Je transforme, customise mes vieux meubles.



Bricolage et jardin

caisses à outils, seaux et bacs, tuyaux d'arrosage...

DÉCHETS NON ACCEPTÉS

Objets, outils, jeux **électriques et électroniques** -> caisson DEEE

Articles de bricolage et jardin **thermiques** -> caisse ABJ thermiques

Articles de sport et de loisirs -> caisse ASL

LE SAVIEZ-VOUS ?

✓ L'éco-participation n'est pas une taxe mais une contribution payée lors de l'achat de meubles neufs par exemple. Elle est comprise dans le prix d'achat, affichée de manière distincte. Grâce à l'éco-participation, les éco-organismes peuvent financer le réemploi, la collecte, le recyclage et la valorisation énergétique des produits usagés concernés.



ecomaison

www.ecomaison.com

LES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES



Bricolage et décoration
peinture, vernis, colle



Entretien spécifique maison
déboucheur, soude, acide



Jardinage
engrais, fongicide



**Chauffage, cheminée
et barbecue**



Entretien véhicule
antigel, filtre à huile



**Entretien
piscine**



**Outillages du
peintre**

LES BONS RÉFLEXES

✓ Qu'ils soient vides ou avec un reste de contenu, j'apporte mes produits chimiques en déchetterie, car ils peuvent être dangereux pour ma santé et l'environnement. Tous les déchets issus des produits spécifiques nécessitent une collecte et un traitement adaptés.

✓ Je ramène les produits dans leur contenant d'origine ou identifiés avec une étiquette.



SOCIÉTÉ À BUT NON LUCRATIF
ENGAGÉE DANS LE TRAITEMENT DES
DÉCHETS CHIMIQUES DES PARTICULIERS

www.ecodds.com

LES PILES ET ACCUMULATEURS



Piles alcalines, salines,
Piles bouton, lithium
Batteries Li-ion, NiMH, NiCd,
Batteries au Plomb sans acide

LE SAVIEZ-VOUS ?

✓ Collecter ses piles, c'est facile !
Toutes les piles et petites batteries usagées se recyclent, y compris les piles rechargeables. Rapportez-les dans un des 30 000 points de collecte Corepile. Trouvez le plus proche sur www.jerecyclempjesiles.com

✓ Recycler ses piles, c'est utile !
Jusqu'à 80 % des métaux contenus dans les piles et petites batteries sont extraits et réutilisés dans l'industrie.



LES ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN THERMIQUES LES ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS



Machines et appareils motorisés thermiques
tronçonneuses, tailles haies, tondeuses,...



Equipements utilisés dans le cadre d'une pratique sportive ou d'un loisir de plein air
cycles, sport nautique, de glisse, pêche, musculation, balles, ballons, camping

www.ecologic-france.com

EcoLogic

QUE FAIRE DE MES VÉGÉTAUX ?

LE SAVIEZ-VOUS ?

✓ 50% des déchets amenés en déchetterie sont des végétaux. Pourtant, ils sont facilement valorisables au jardin.

Dépôts sauvages et brûlage sont INTERDITS

Les dépôts sauvages devant les déchetteries ou ailleurs sont interdits. L'amende peut s'élever jusqu'à 1 500 euros.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31963>

Le brûlage des végétaux à l'air libre est interdit par la loi.

50 kg de végétaux brûlés à l'air libre émettent autant de particules fines que 14 000 km parcourus en voiture à essence.

LE MULCHING

Pour limiter l'apport des tontes en déchetterie, j'utilise une lame mulching. La pelouse est broyée et dispersée sur le terrain ; elle sert donc d'engrais naturel.

LE BROYAGE

Je broye petits et gros branchages avant de pailler.

LE PAILLAGE

C'est couvrir la terre avec des débris végétaux ou du broyat de branches. Cela permet de réduire la pousse des mauvaises herbes, de protéger de la sécheresse et d'enrichir le sol. Les tontes peuvent être déposées directement au pied des plantations et des haies. Pailler en surface sur une hauteur de 3 à 5 cm environ.



ORDURES MÉNAGÈRES

JE DÉPOSE EN SAC FERMÉ,
DANS LE BAC À COUVERCLE VERT
TOUS LES DÉCHETS NON RECYCLABLES,
NON DANGEREUX ET NON COMPOSTABLES



DÉCHETS NON ACCEPTÉS

Emballages, papiers, verres, cartons, déchets dangereux, végétaux
et tous les déchets à apporter en déchetterie

LES BONS RÉFLEXES

✓ J'allège mon bac et je produis un engrais naturel en **compostant certains déchets de repas** (épluchures, restes de repas, café, essuie-tout...).

✓ J'effectue de temps en temps le **nettoyage** de mon bac.

✓ Je présente mon bac au **point de regroupement**, la poignée côté rue. Une fois la collecte effectuée, je rentre mon bac **dans ma propriété**.

✓ Je ne sors mon bac que lorsqu'il est plein.



LA COLLECTE

✓ Les bacs sont ramassés **une semaine sur deux**, sauf la commune de Saint-Maixent-L'École qui est collectée une fois par semaine et deux fois pour certaines rues (liste des rues sur www.smc79.fr).

✓ En cas de jour férié, les collectes sont décalées d'une journée, du jour férié jusqu'à la fin de la semaine.

Attention !

Ne sont pas collectés :

- ✓ les bacs non fournis par le SMC,
- ✓ les bacs contenant des déchets non conformes.

Le règlement complet de collecte est téléchargeable sur le site www.smc79.fr

BÉABA DU BAC

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

COLLECTE DES BACS

Les tournées commencent dès 4h du matin, les bacs sont à sortir **la veille** au soir du ramassage, au **point de regroupement**. Ils doivent être rentrés le plus tôt après la collecte.

Le stockage et le lavage du bac sont de votre responsabilité.

Attention au stationnement gênant.

BAC CASSÉ, VOLÉ

Si votre bac est endommagé (couvercle, roue, cuve cassés), informez le SMC qui se chargera de la réparation ou du remplacement du bac.

Veillez à la propreté du bac avant toute intervention.

En cas de vol, votre bac sera remplacé sur présentation de votre récépissé de dépôt de plainte.

DÉMÉNAGEMENT

Les bacs sont attribués à une adresse.

En cas de déménagement, il faut les laisser sur place et signaler votre départ au SMC, ainsi qu'à la communauté de communes dont vous dépendez.

MODE DE FINANCEMENT

Ce sont les communautés de communes qui ont en charge la facturation.

Elles ont le choix entre la **redevance** (basée sur le nombre de personnes au foyer) ou la **taxe** (basée sur le foncier bâti). Ces contributions permettent de financer le ramassage des bacs, la collecte des points d'apport volontaire, le fonctionnement des déchetteries, le traitement des déchets, le personnel, le carburant...

LE SAVIEZ-VOUS ?

✓ Tout dépôt de déchets sur la voie publique est strictement INTERDIT et passible d'une amende.

✓ Les médicaments ainsi que les seringues des patients en autotraitement doivent être rapportés dans les pharmacies qui les acceptent.



UNE QUESTION ?

**Syndicat Mixte à la Carte
du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine**

Adresse postale :
BP 10023 - 79403 SAINT-MAIXENT-L'ECOLE Cedex

Le service vous accueille du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h (16h le vendredi)
3 route de Verdeil - 79800 SAINTE-EANNE

Tél : 05 49 05 37 10
Courriel : accueil@smc79.fr
www.smc79.fr

 SyndicatSMC79



Avec le soutien de :